UNEP

CBD

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/16
15 mars 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Seizième réunion
Montréal, 30 avril – 5 mai 2012
Point 13 de l'ordre du jour provisoire [*]

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX COLLABORATIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE, DE FORÊTS, ET DE BIODIVERSITÉ ET SANTÉ

Note du Secrétaire exécutif

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Le Secrétaire exécutif fournit, aux présentes, un récapitulatif de l'état d'avancement des travaux collaboratifs avec diverses organisations internationales et divers processus. La section I fait état des travaux collaboratifs en matière de biodiversité et agriculture, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TISPAA). La section II s'attarde sur les activités conjointes avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). La section III rapporte les progrès accomplis en matière de biodiversité et santé humaine, y compris avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales, et en particulier les progrès réalisés en la matière avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

RECOMMENDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, adopte une décision s'alignant sur ce qui suit :

La Conférence des Parties

1. *Prend note* du rapport d'étape du Secrétaire exécutif sur les travaux collaboratifs en matière de biodiversité et agriculture, de forêts, et de biodiversité et santé (UNEP/CBD/SBSTTA/16/16);

[*] UNEP/CBD/SBSTTA/16/1.

/…

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

2. *Se félicite* du plan de travail conjoint révisé des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la CRGAA de la FAO (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/33, annexe);

3. *Accueille avec satisfaction* le renforcement de la collaboration entre la Convention sur la diversité biologique et l'OMS, ainsi que d'autres organisations et initiatives concernées, et *prie* le Secrétaire exécutif d'établir un programme de travail conjoint avec l'OMS, et suivant le cas avec d'autres organisations et initiatives concernées, afin de soutenir la contribution que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique peut apporter à la réalisation des objectifs de santé humaine; et

4. *Notant* l'insuffisance des fonds disponibles pour la mise en œuvre des activités conjointes ciblées demandées entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et le FNUF, en particulier en matière de renforcement de capacités, *réitère* son invitation aux pays en mesure de le faire de fournir un financement pour un poste mixte cofinancé et des ressources pour les activités, par le biais du Fonds de contributions volontaires de la Convention.

I. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX COLLABORATIFS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET AGRIGULTURE

A. Collaboration avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)

1. Au paragraphe 2 de sa décision X/34, la Conférence des Parties prend note avec satisfaction de la collaboration entre le Secrétaire exécutif et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et ses trois initiatives internationales. Au paragraphe 4 de la même décision, la Conférence des Parties demande l'élaboration d'une seconde phase du plan de travail conjoint des secrétariats de la Convention et de la CRGAA axée sur les ajustements nécessaires pour être conforme au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et aussi tenant compte d'un certain nombre d'autres questions précisées au paragraphe 5 de la décision X/34.

2. En réponse à cette demande, le Plan de travail conjoint révisé, élaboré conjointement par le Secrétaire exécutif et le Secrétaire de la CRGAA, a été bien accueilli par la CRGAA lors de sa treizième session, tenue en juillet 2011. L'objectif du Plan de travail conjoint est de renforcer les synergies entre la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le programme de travail pluriannuel de la CRGAA. Le plan de travail conjoint s'étend de 2011 à 2020, et comprend les exigences clés des deux organes directeurs (la Conférence des Parties à la Convention et la CRGAA) et des deux secrétariats, tout en demeurant flexible pour accommoder toute modification et addition futures éventuellement nécessaires. Un exemplaire du Plan de travail conjoint est annexé au document UNEP/CBD/SBSTTA/INF/33.

3. Des mécanismes de collaboration entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la FAO et sa CRGAA, entre leurs organes directeurs et au niveau national sont identifiés dans le Plan de travail conjoint. Les domaines de nature technique comprennent : les évaluations, en particulier les collaborations menant à la préparation d'évaluations mondiales pour *l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; les objectifs et indicateurs; les meilleures pratiques pour la gestion de la biodiversité agricole; les microorganismes et les invertébrés, y compris les initiatives internationales sur la biodiversité des sols et sur les pollinisateurs; l'accès au partage des avantages; le renforcement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique au niveau national, y compris les collaborations en matière de Stratégies et plans

d'action nationaux pour la biodiversité; et les changements climatiques et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

4. Le Secrétaire exécutif a également fourni un rapport sur les décisions pertinentes de la Conférence des Parties et sur les activités pertinentes du Secrétariat de la CDB à la CRGAA lors de sa treizième session (dont plus de détails figurent dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/33).

B. Collaboration avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TISPAA)

5. Les secrétariats de la CDB et du TISPAA ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer davantage leur collaboration dans des domaines d'intérêt commun dans le cadre de leurs mandats. Le mémorandum prévoit notamment l'organisation conjointe d'ateliers, de séminaires et d'autres événements sur l'accès et le partage des avantages ainsi que dans d'autres domaines. Dans le cadre des activités prévues par cet accord, un atelier de création de capacités sur l'accès et le partage des avantages a été conjointement organisé par les secrétariats de la CDB et du TISPAA en juin 2011, et d'autres ateliers conjoints sont prévus au cours des deux prochaines années.

6. En réponse au paragraphe 13 c) de la décision IX/12 sur l'accès et le partage des avantages, une étude a été menée à bien pour examiner la relation entre un régime international sur l'accès et le partage des avantages et le TISPAA et la CRGAA.[1]

C. Autres collaborations

7. Divers rapports et documents ont été présentés à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire, dont UNEP/CBD/SBSTTA/14/11 (suivi des demandes figurant dans la décision IX/2), UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/30 (rapport d'étape de la FAO), UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/31 (progrès concernant l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs), UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/32 (préparation du deuxième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et mise à jour du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), et UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/34 (Agriculture durable et utilisation durable de la biodiversité agricole : concepts, tendances et défis). Les travaux du Secrétariat en matière de biocarburants sont également pertinents à l'agriculture et font l'objet d'un rapport séparé à la seizième réunion de l'Organe subsidiaire figurant dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/16/14 et UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/32.

8. Depuis la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire, le Secrétariat :

(a) A participé, en décembre 2011, à une réunion d'experts sur l'amélioration des statistiques des pêcheries intérieures, dans les locaux de la FAO à Rome, afin de renforcer la surveillance de l'objectif 6 des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

(b) A tenu des réunions de liaison avec la FAO à Rome, en décembre 2011, auxquelles ont pris part les secrétariats de la CRGAA et du TISPAA ainsi que les divisions de l'agriculture, de la foresterie et des pêches, réunions qui ont porté sur les travaux en cours en vertu du plan de travail conjoint et des préparatifs pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire et la onzième réunion de la Conférence des Parties;

[1] http://www.cbd.int/doc/meetings/abs/abswg-08/information/abswg-08-abswg-07-inf-03-part1-en.pdf

(c) A participé au panel de haut niveau de la troisième Conférence sur l'agriculture durable organisée par l'Institut d'agriculture durable (IAD), à Paris les 27 et 28 janvier 2011, sur le thème *Relever les défis liés à l'alimentation, à l'énergie et à l'environnement*;

(d) A assisté au Symposium scientifique international sur le thème *Biodiversité et alimentation durable* organisé par la FAO à Rome, du 3 au 5 novembre 2010;

(e) A tenu, à Rome en 2011, des réunions de liaison avec la FAO et Biodiversity International portant sur les travaux de l'Initiative internationale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition;

(f) A assisté et donné un exposé à une réunion intitulée *Sol, changement climatique et biodiversité: où en sommes-nous?* organisée par la Commission européenne, à Bruxelles les 23 et 24 septembre 2010; et

(g) A assisté à une réunion de la Plate-forme pour la recherche sur l'agro-biodiversité tenue à la FAO, à Rome du 13 au 19 avril 2010, afin de préparer un rapport sur le rôle que tient la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture pour nourrir la planète dans le contexte des changements climatiques mondiaux.

9. En réponse au paragraphe 17 de la décision X/34, le Secrétariat s'est concerté avec la FAO et Biodiversity International pour la préparation d'un document sur l'agriculture durable à des fins de diffusion. Un important produit récent de la FAO est le guide *Produire plus avec moins*, qui représente un changement de paradigme orienté vers l'intensification durable de l'agriculture paysanne et fondé sur le principe qu'il convient de tirer parti des processus biologiques naturels en gérant la biodiversité et les services environnementaux, et en augmentant les rendements pour une agriculture durable. [2]

10. Le Secrétariat a également contribué aux publications suivantes :

(a) À titre de l'un des auteurs principaux, a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI) sur le rapport technique complet intitulé *Ecosystems for Water and Food Security* (Écosystèmes pour la sécurité alimentaire et hydrique), [3] et la publication associée contenant un court résumé et les messages clés intitulée *An ecosystem services approach to water and food security* (Approche écosystémique à la sécurité alimentaire et hydrique); [4]

(b) A collaboré avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne sur un chapitre sur la biodiversité des sols et la Convention sur la diversité biologique, pour l'Atlas sur la biodiversité des sols en Europe : [5]

(c) A contribué à la préparation d'un document d'information sur les « synergies entre la conservation et la sécurité alimentaire » produit par l'*Institut für Ländliche Strukturforschung* (Institut pour la recherche sur le développement rural) d'Allemagne; [6]

---

[2] http://www.fao.org/ag/save-and-grow/

[3] http://www.iwmi.cgiar.org/Topics/Ecosystems/PDF/Background_Document-Ecosystems_for_Water_and_Food_Security_2011_UNEP-IWMI.pdf

[4] http://www.iwmi.cgiar.org/Topics/Ecosystems/PDF/Synthesis_Report-An_Ecosystem_Services_Approach_to_Water_and_Food_Security_2011_UNEP-IWMI.pdf

[5] http://eusoils.jrc.ec.europa.eu/library/maps/biodiversity_atlas/

[6] http://www.ifls.de/projekt-084.html?&L=1

(d) A soumis un article sur la biodiversité, la nutrition et le bien-être humain dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique pour le livre *Sustainable Diets and Biodiversity: Directions and Solutions for Policy, Research and Action* (régimes alimentaires durables et biodiversité : orientations et solutions en matière de politiques, de recherche et de mesures à prendre), compte-rendu de la conférence FAO/Biodiversity International, tenue à la FAO, à Rome, du 3 au 5 novembre 2011.

11. Le Secrétariat est actuellement un co-auteur dans la préparation d'un recueil d'informations de la FAO sur la transition vers une agriculture, une sylviculture et des pêcheries intelligentes face aux changements climatiques.

12. En ce qui concerne la diversité des forêts, le Secrétariat a participé, à Rome du 4 au 6 avril 2011, à la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières de la FAO qui a examiné les progrès dans la préparation de L'état des ressources génétiques forestières mondiales.

II. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES ACTIVITÉS CONJOINTES CIBLÉES AVEC LE SECRÉTARIAT DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS (FNUF)

13. Au cours de sa dixième réunion, la Conférence des Parties a, au paragraphe 5 de sa décision X/36, prié le Secrétaire exécutif – en fonction des priorités indiquées dans sa décision IX/5 et tenant compte de la résolution adoptée à la huitième session du FNUF sur les forêts dans un environnement en évolution, une coopération renforcée et la coordination des politiques et programmes transsectoriels, avec des apports régionaux et sous-régionaux[7] – d'identifier et de mettre en œuvre, en consultation avec la Directrice du FNUF, des activités conjointes ciblées entre les secrétariats de la CDB et du FNUF afin d'appuyer les Parties, et en particulier les pays en développement, dans la mise en œuvre du Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts et de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Cette collaboration devrait comporter :

(a) Davantage de renforcement des capacités sur la manière dont la biodiversité des forêts et les changements climatiques pourraient mieux être abordés dans les politiques nationales afférentes à la biodiversité et aux forêts;

(b) Une collaboration accrue avec le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers et d'autres mécanismes de coopération sur la restauration des écosystèmes forestiers, en s'attardant particulièrement sur la diversité génétique; et

(c) Poursuivre les améliorations relatives à la surveillance de la biodiversité des forêts et à la rationalisation des rapports sur les forêts, sur la base des travaux du Groupe de travail sur la rationalisation des rapports sur les forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

14. Dans la même décision, le Secrétaire exécutif a été prié de faire rapport sur les progrès en la matière à l'Organe subsidiaire à une réunion précédant la tenue de la onzième réunion de la Conférence des Parties. Par conséquent, le Secrétaire exécutif diffuse, aux présentes, un rapport d'étape sur les activités conjointes ciblées – achevées, en cours et proposées – réalisées en collaboration avec le Secrétariat du FNUF au cours de la période allant d'octobre 2010 à février 2012, pour l'information des participants à la seizième réunion de l'Organe subsidiaire.

15. Les activités conjointes ciblées dont il est question dans la présente note sont basées sur un mémorandum d'accord signé le 15 décembre 2009, ainsi que sur les demandes réitérées aux deux

[7] *Forum des Nations Unies sur les forêts : Rapport de la huitième session (27 avril 2007 et du 20 avril au 1er mai 2009), Conseil économique et social, 2009, Supplément no 22* (E/2009/42-E/CN.18/2009/20), chap. I, section B.

secrétariats dans la décision X/36 de la Conférences des Parties à la CDB et au paragraphe 19 de la résolution intitulée *Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté*, adoptée par le FNUF à sa neuvième session[8], dans laquelle le Secrétariat du FNUF a été prié de « continuer à intensifier la coopération avec les secrétariats des conventions de Rio, afin de promouvoir la coopération à une démarche systématique de valorisation des multiples bienfaits des forêts et de la gestion durable des forêts. »

16. Suite au mémorandum d'accord entre les secrétariats de la CDB et du FNUF, les secrétariats ont également élaboré une proposition de mobilisation de contributions volontaires pour la création d'un poste co-financé de niveau P-4, comprenant mandat et activités budgétisées, dont le titulaire serait affecté au Secrétariat du FNUFF, à New York. Le membre du personnel conjoint renforcerait davantage la collaboration entre les deux organisations, et élaborerait et mettrait en œuvre des ateliers de renforcement de capacités en matière de foresterie, biodiversité et changements climatiques. Toutefois, aucun engagement de financement n'a été reçu ni pour le poste en question ni pour des activités à réaliser dans le cadre d'ateliers.

17. Le Secrétaire exécutif tient à exprimer sa reconnaissance aux gouvernements de l'Allemagne, du Japon et de la Norvège pour leur appui financier, et remercie le Secrétariat du FNUF pour sa collaboration dans la réalisation des activités conjointes ciblées, et pour sa contribution au présent rapport. Le Secrétaire exécutif exprime en particulier sa gratitude au gouvernement du Japon qui a procuré un appui financier au Secrétariat de la CDB pour une collaboration avec le Secrétariat du FNUFF en 2011. Ces contributions volontaires ont servi à appuyer le rôle du Secrétariat de la CDB dans les activités énumérées ci-après, en ordre chronologique.

A. Activités conjointes ciblées avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts réalisées entre octobre 2010 et février 2012[9]

18. Le Secrétariat de la CDB a publié une brochure intitulée *La biodiversité forestière – Le trésor vivant de la planète* en décembre 2010, dans le cadre de la Journée internationale de la diversité biologique 2011. La brochure, publiée dans toutes les langues officielles de l'ONU, contient des préfaces de la Directrice du FNUF et du Secrétaire exécutif de la CDB. Elle inclut des informations sur les liens existant entre les forêts, la biodiversité et les changements climatiques, et des informations sur les mesures que les particuliers et les organisations peuvent prendre pour réduire la perte de biodiversité. Le Secrétariat du FNUF a également fourni des données à cette publication (www.cbd.int/idb).

19. À la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010, les secrétariats de la CDB et du FNUF ont organisé une séance sous-plénière sur les synergies dans les politiques et dans la pratique, conjointement avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), à l'occasion de la quatrième Journée de la forêt, le 5 décembre 2010.

20. La Directrice du FNUF a participé à l'événement de clôture de l'Année internationale de la biodiversité, tenu dans la ville de Kanazawa, préfecture d'Ishikawa (Japon), les 18 et 19 décembre 2010, où elle s'est adressée aux participants dans le cadre d'une cérémonie de passage de l'Année internationale de la biodiversité à l'Année internationale des forêts.

21. Le Secrétariat de la CDB a présenté les résultats de la dixième réunion de la Conférence des Parties au cours d'une initiative parrainée par les pays à l'appui du FNUF, tenue à Tokyo, du 8 au

---

[8] *Forum des Nations Unies sur les forêts : Rapport de la neuvième session (1er mai 2009 et 24 janvier au 4 février 2011), Conseil économique et social, 2009, Supplément n 22* (E/2011/42-E/CN.18/2011/20), chap. I, section B.

[9] Couvrant les activités achevées ou en cours, entre la dixième réunion de la Conférence des Parties d'octobre 2010 et la date de publication de la présente note.

10 mars 2011, qui a pris la forme d'un séminaire international sur les défis de la gestion durable des forêts portant sur l'intégration de la valeur environnementale, sociale et économique des forêts.

22. Le Secrétariat de la CDB a fourni des apports aux travaux du Secrétariat du FNUF sur le renforcement de la capacité d'établir des rapports nationaux pour contribuer à l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Le Secrétariat du FNUF a fourni aux pays les formats et les lignes directrices qui ont été préparés en consultation avec les organisations membres du PCF.

23. Les secrétariats du FNUF et de la CDB ont participé à la réunion du Groupe consultatif du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (PÉRFM), organisée par la FAO à Rome, du 20 au 22 juin 2011, notamment en vue de mettre au point une stratégie à long terme pour l'évaluation des ressources forestières. Les deux secrétariats ont également participé à la consultation d'experts sur une stratégie à long terme pour l'évaluation des ressources forestières mondiales, tenue à Nastola (Finlande), du 13 au 15 septembre 2011, et à une réunion informelle du Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports sur les forêts, organisée par la FAO.

24. Les secrétariats de la CDB et du FNUF, la FAO, le World Future Council (WFC) et la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) ont organisé conjointement une cérémonie de remise de prix à New York, le 21 septembre 2011, à l'occasion de l'Année internationale des forêts, autour du thème Des forêts pour tous, afin de sensibiliser la population aux multiples bienfaits de la forêt. Le prix Future Policy du WFC pour des progrès exemplaires accomplis dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité forestière a été attribué lors de cette cérémonie. Les politiques gagnantes ont été annoncées lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée au siège des Nations Unies, à New York.

25. Le Secrétariat de la CDB a organisé trois ateliers régionaux de consultation et de renforcement des capacités sur REDD+ et les mesures de protection pertinentes de la biodiversité, ainsi que sur de possibles indicateurs pour évaluer la contribution de REDD+ à la réalisation des objectifs de la CDB et des mécanismes potentiels visant à surveiller les impacts de REDD+ sur la biodiversité. Les ateliers ont eu lieu à Singapour (pour l'Asie et le Pacifique), du 15 au 18 mars 2011, à Quito (pour l'Amérique latine et les Caraïbes), du 5 au 8 juillet 2011, et au Cap (Afrique du Sud) (pour l'Afrique), du 20 au 23 septembre 2011. Parmi les participants, on comptait des experts d'organismes forestiers nationaux. À l'atelier de Singapour, un représentant du Secrétariat du FNUF a présenté les résultats de la neuvième session du FNUF, à savoir la Déclaration ministérielle et la résolution sur Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'une mise à jour sur les activités collaboratives avec le Secrétariat de la CDB.

26. Le Secrétariat de la CDB a organisé conjointement avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le gouvernement allemand, ainsi qu'avec les membres du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, dont fait partie le Secrétariat du FNUF, une conférence tenue à Bonn, les 1er et 2 septembre 2011, intitulée *Bonn challenge on forests, climate change and biodiversity*. La conférence donnait suite à l'objectif 15 d'Aichi et au premier des objectifs d'ensemble relatifs au forêts du FNUF, à savoir inverser le processus de déboisement dans le monde au moyen d'une gestion forestière durable (GFD), comprenant la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et accroître les efforts pour prévenir la dégradation des forêts. Les principaux résultats de la réunion se lisent comme suit : i) identification d'un certain nombre d'« ambassadeurs » de la restauration de paysages forestiers; ii) annonce de la création d'un Conseil mondial de la restauration. iii) annonce d'un investissement annuel du secteur privé allemand s'élevant à 20 millions d'euros au minimum pour la restauration des paysages forestiers à partir de 2012, iv) annonce de l'ambition de l'Allemagne et de ses partenaires concernés de faciliter la restauration d'au moins 150 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés d'ici à 2020.

27. Le Secrétariat de la CDB a donné un exposé sur le financement novateur et la mobilisation de ressources au titre de la Convention, en soulignant les occasions de financement pour les pays à faible couvert forestier (PFCF), au cours du premier atelier sur le financement forestier dans les PFCF, organisé par le Secrétariat du FNUF en collaboration avec le Secrétariat du Processus de Téhéran en faveur des pays à faible couvert forestier, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et le gouvernement de la République islamique d'Iran, à Téhéran. du 12 au 17 novembre 2011.

28. Le Secrétariat de la CDB participe au Groupe consultatif du financement du PCF, dirigé par le Secrétariat du FNUF, en préparation à la dixième session du FNUF, et à notamment participé à une réunion du Groupe consultatif du financement tenue à New York, le 14 décembre 2011.

29. Les secrétariats du FNUF et de la CDB ainsi que la FAO ont entamé l'organisation d'une réunion du Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports sur les forêts, qui se tiendra les 16 et 17 avril 2012, à Rome. Le Secrétaire exécutif y portera à la connaissance du Groupe de travail les demandes formulées dans les décisions IX/5 et /36 de la Conférence des Parties à la Convention de renforcer la surveillance de la biodiversité forestière et, en particulier, le volet biodiversité du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

B. Autres collaborations

30. En octobre 2011, avec un financement du gouvernement japonais et pour donner suite au paragraphe 5 iii) de la décision X/36, le Secrétariat de la CDB a commandé un rapport de consultance sur la rationalisation des rapports sur la biodiversité forestière (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/25). Le rapport fournit de la documentation de base pour renforcer la surveillance de la biodiversité forestière et l'établissement de rapports en la matière, et il sera disponible lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports sur les forêts.

III. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ HUMAINE

31. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties, au paragraphe 17 de sa décision X/20, a prié le Secrétaire exécutif de renforcer davantage sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi qu'avec d'autres organisations et initiatives concernées, afin de promouvoir l'intégration des questions relatives à la biodiversité aux programmes et plans de santé et d'explorer comment la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique pourrait au mieux appuyer les efforts visant à solutionner les problèmes de santé mondiaux, y compris trouver des moyens permettant de combler les écarts entre les travaux sur les impacts des changements climatiques sur la santé humaine et les impacts des changements climatiques sur la biodiversité.

32. Par conséquent, le Secrétaire exécutif fait rapport, aux présentes, sur les activités relatives à la biodiversité et à la santé, autant achevées que proposées, couvrant la période allant de janvier 2011 à octobre 2012. Le rapport sur les travaux collaboratifs en matière de biodiversité et de santé préparé pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/34) contient des informations supplémentaires pertinentes à ce point de l'ordre du jour. Cela comprend une analyse des co-avantages entre santé et biodiversité à l'appui des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, dont un résumé figure en annexe à la présente note.

33. Le Secrétaire exécutif tient à exprimer sa reconnaissance pour les contributions volontaires versées par le gouvernement japonais pour des activités spécifiques relatives à la biodiversité et à la santé en 2012, ainsi que le détachement d'un fonctionnaire technique fourni par les pouvoirs publics de l'État de Victoria (Parks Victoria, Australie), pour la période allant d'octobre 2010 à octobre 2012.

A. Activités spécifiques relatives à la santé pour donner suite au paragraphe 17 de la décision X/20 : Renforcer la collaboration avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives compétentes

34. Le Secrétariat :

(a) A participé à titre d'affilié, en juin 2011, au lancement du groupe d'étude scientifique sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes, organisé conjointement par la FAO et la Convention sur la conservation des espèces migratrices, en vue d'améliorer la santé des écosystèmes, de la faune sauvage, du bétail et des populations humaines en préconisant une approche scientifique intégrée au sein du cadre One World, One Health, et a également contribué à certains travaux du groupe d'étude;

(b) A donné un exposé sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sur les liens avec les problèmes de santé mondiale, en juin 2011, au cours de l'événement organisé par les Nations Unies intitulé *China One Health Event*, ainsi qu'au forum *Liveable Cities* d'ICEI, en août 2011, et au forum *Healthy by Nature* organisé conjointement par British Colombia Parks et Healthy Families, en septembre 2011;

(c) S'est joint au Comité directeur de la conférence biennale Eco-Health, qui se tiendra en Chine, en octobre 2012;

(d) A tenu une série de téléconférences pour élargir la collaboration avec l'OMS, DIVERSITAS, l'Université des Nations Unies – Les changements environnementaux mondiaux et la santé humaine (UNU-GECHH), l'Association internationale pour l'écologie et la santé et Eco-Health Alliance; et

(e) A coordonné l'exposé du Dr Eric Chivian, lauréat du prix Nobel de la paix et fondateur du Center for Health and the Global Environment à la faculté de médecine de Harvard, au cours de la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire, et la distribution de 500 exemplaires de *How Our Health Depends on Biodiversity*.

35. Le Secrétariat a également fait des contributions relatives à la biodiversité et à la santé dans les publications suivantes :

(a) À titre de co-auteur de l'article *The relationship between water, health and global environmental change, as interpreted through five key Multilateral Environmental Agreements (MEAs)*, paru dans la revue Current Opinion in Environmental Sustainability (COSUST) (voir http://dx.doi.org/10.1016/j.cosust.2011.10.001);

(b) À titre d'auteur d'un livre à être publié pour réaliser un suivi du Symposium sur les régimes alimentaires durables, qui s'est tenu à Rome du 3 au 5 novembre 2011, avec la FAO et Biodiversity International, et dont le titre provisoire est *Sustainable Diets and Biodiversity: Directions and Solutions for Policy, Research and Actions* (*régimes alimentaires durables et biodiversité : orientations et solutions en matière de politiques, de recherche et de mesures à prendre*); et

(c) À titre de co-auteur d'un mémoire sur les politiques en matière de santé à être utilisé à la Conférence Rio+20 et à la Conférence *Planète sous pression*, en mars 2012.

B. Activités ciblées relatives à la biodiversité et à la santé proposées entre février 2012 et la onzième réunion de la Conférence des Parties

36. En vue de renforcer davantage la collaboration avec l'OMS, le Secrétariat :

(a) Accueillera le premier atelier entre le Secrétariat de la CDB et l'OMS en plus de quelques experts internationaux, en avril 2012 à l'OMS (Genève). L'atelier sera axé sur le partage des connaissances relatives à la biodiversité et les liens avec la santé, les activités conjointes potentielles, les défis, les prochaines étapes et les modalités de la collaboration;

(b) A accepté de rédiger conjointement un Examen des questions relatives à la santé dans les Conventions de Rio, à la demande de l'OMS, et de lancer conjointement la publication avec les secrétariats du CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, au Pavillon des Conventions de Rio, à Rio+20 (www.riopavilion.org);

(c) Planifie avec l'OMS d'organiser des ateliers régionaux avec des ministères de l'environnement et de la santé à des fins de partage des pratiques exemplaires, de renforcement des capacités et d'intégration de la biodiversité au secteur de la santé; et

(d) Élabore un guide des bonnes pratiques en matière de santé et de biodiversité, avec l'appui de l'OMS et d'autres partenaires.

37. Divers documents de sensibilisation sur la biodiversité et la santé sont en cours d'élaboration, dont une brochure de nature générale, du contenu qui sera versé sur un site web et une base de données d'études de cas.

38. Le Secrétariat fera un exposé sur les liens unissant la biodiversité et la santé et les options de politiques pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, au cours de la Conférence *Planète sous pression*.

39. Une analyse des liens entre la santé des enfants et leur contact avec la nature est en cours de finalisation et sera lancée avec des études de cas relatives aux politiques.

40. Un numéro de 2012 de la revue *EcoHealth* contiendra un éditorial rédigé par le Secrétariat qui examinera comment nous gérons des écosystèmes entiers et la manière dont nous pouvons mieux travailler ensemble pour le bien de la planète et de l'humanité.

Annexe

CO-AVANTAGES DE LA SANTÉ ET DE LA BIODIVERSITÉ À L'APPUI DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

(tiré du document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/34)

Thème	**Opportunité pour le secteur de la santé**	**Objectifs d'Aichi**
1. Aliments	Responsabilité directe : • Reconnaître et promouvoir la diversité alimentaire, les cultures alimentaires et leur contribution à une bonne nutrition • Reconnaître les synergies entre la santé humaine et l'utilisation durable de la biodiversité (par ex. une consommation modérée de viande) *Responsabilité indirecte :* • *Promouvoir la production, l'exploitation et la conservation durables de la biodiversité agricole*	O1; O4; O6; O7; O13; O14.
2. Eau	Responsabilité directe : • Intégrer des considérations relatives à la gestion des écosystèmes aux politiques relatives à la santé *Responsabilité indirecte :* • *Promouvoir la protection des écosystèmes qui fournissent de l'eau et promouvoir l'utilisation durable de l'eau*	O8; O11; O14.
3. Réglementation sur les maladies	Responsabilité directe : • Intégrer des considérations relatives à la gestion des écosystèmes aux politiques relatives à la santé *Responsabilité indirecte :* • *Promouvoir l'intégrité des écosystèmes*	O9; O14.
4. Médecine traditionnelle et moderne	Responsabilité directe : • Reconnaître la contribution des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à la médecine *Responsabilité indirecte :* • *Protéger les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles* • *Assurer le partage des avantages*	O13; O16; O18.
5. Bien-être physique, mental et culturel	Responsabilité directe : • Intégrer la « valeur de la nature » aux politiques relatives à la santé *Responsabilité indirecte :* • *Promouvoir la protection des valeurs, des espèces et des écosystèmes*	O11; O12; O13; O14.
6. Adaptation aux changements climatiques	*Responsabilité indirecte :* • *Promouvoir la résilience des écosystèmes et la conservation des ressources génétiques*	O10; O15.